

Nombre de membres**Séance du 30 mars 2021****en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-et-un et le trente mars l'assemblée régulièrement convoquée le 30 mars 2021, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 14**Sont présents:** Philippe RIGAL, Christian LAVERGNE, Isabelle PELATAN, Kévin BORIE, Isabelle BRONDEL, Emilie DUCHATEAU, Sébastien GABALDE, Benoit LAFON, Yves LENTZ, Marie-Reine MOMMEJA, Jean MOURAUX, Francis RACLOT, Evelyne RIVIERE, Geneviève ROQUES**Votants:** 14**Représentés:****Excuses:** Laurent ALAZARD**Absents:****Secrétaire de séance:** Kévin BORIE**I - APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE**

Le procès-verbal de la précédent séance est approuvé.

II - DELIBERATIONS**Objet: VOTE DES SUBVENTIONS AU FONCTIONNEMENT ANNEE 2021 - 21_3003_01**

Monsieur le 1er adjoint au Maire propose aux membres du conseil municipal, en vue de la préparation du budget primitif de l'exercice 2021 de prendre position quant aux demandes de subventions dont il a été destinataire. Il rappelle les montants attribués en 2020.

Les crédits budgétaires nécessaires feront l'objet d'une inscription au budget 2021 à l'article 6574.

Les versements interviendront après vérification de la complétude des dossiers : Une demande écrite devra être formulée et les comptes des associations devront être fournis avec la demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, attribue pour l'exercice 2021, les subventions suivantes :

<i>Article 6574</i>	<i>4.780 €</i>
Comité des fêtes	2.000 €
Entente foot Cazals-Montcléra	2.000 €
Pêche	130 €
La taupe verte	500 €
APE	150 €

- Précise que pour le vote concernant l'Entente Cazals-Montcléra, M. RIGAL Philippe a quitté la salle.

MEME SEANCE

Objet: AGRANDISSEMENT DU CIMETIERE - 21_3003_02

Monsieur le 1er adjoint au Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu le plan d'aménagement concernant l'agrandissement du cimetière de Cazals.

L'achat de cette parcelle, permettra une extension de 66 emplacements et la mise en place d'un conlumbarium.

La parcelle étant bornée, il convient désormais de définir un prix d'achat et de signer l'acte notarié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de proposer à M. LAUBIE "Art Collection Montolza" la somme de 250 € pour l'acquisition de la parcelle AB n°714 sis à Notre Dame
- les frais d'actes notariés seront à la charge de la commune
- charge Monsieur le maire d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation du projet
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant au dossier.

Objet: VOTE DES TAXES ANNEE 2021 - 21_3003_03

Monsieur le 1er adjoint au Maire donne lecture de l'état de notification des taux d'imposition pour l'année 2021 concernant les taxes locales.

Le total des ressources fiscales à taux constant serait de 278.754 €, auxquels il convient de rajouter un montant de 3.177 € de CVAE, de 2.603 € de TASCOM, de 34.107 de TH, de 2.437 de taxe additionnelle TFNB, de 3.905 € d'allocations compensatrices.

Il convient de diminuer ce montant du prélèvement FNGIR pour 14.203 € et la contribution du coefficient correcteur pour 89.099 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De voter la somme de 278.754 € en tant que produit attendu en 2021, compte tenu du montant nécessaire à l'équilibre budgétaire,
- De fixer les taux des taxes locales comme ci-après:

POUR MEMOIRE TAUX AVANT LA REFORME DE LA TAXE D'HABITATION

<i>Taux avant réforme</i>		<i>Taux après réforme</i>	
Taxe sur le foncier bâti	10.99 %	Taxe sur le foncier bâti	34.45 %
		<i>qui regroupe 10.99 % mairie 23.46 % du département</i>	
Taxe sur la foncier non bâti	91.40 %	Taxe sur le foncier non bâti	91.40 %
Cotisation foncière des entreprises	16.85 %	Cotisation foncière des entreprise	16.85 %

MEME SEANCE

Objet: CESSION PARCELLE AU JAYNE NORD - 21_3003_04

Monsieur le 1er adjoint au Maire informe les membres du Conseil Municipal du projet immobilier de M. & Mme DURAND, au Jayne Nord.

Ils ont fait l'acquisition de la parcelle B n°864 pour y construire leur maison d'habitation. Ils souhaitent maintenant acheter les parcelles B n° 869 & 870 et faire l'acquisition de la parcelle B n° 863 appartenant à la mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De céder la parcelle B n° 863 à M. et Mme Durand pour la somme de 150 €
- Les frais d'actes notariés seront à la charge de M. et Mme Durand
- Charge Monsieur le Maire ou son représentant de signer tous documents se rapportant au dossier
- Précise qu'une servitude de passage devra être mise en place si la parcelle B n° 865 venait à être vendue car elle se situe en zone constructible du PLU.

Objet: MISE A JOUR DU TABLEAU EFFECTIF DU PERSONNEL ANNEE 2021 - 21_3003_05

Le Maire rappelle la délibération n° 20.1506.11 modifiant le tableau des effectifs du personnel et indique aux membres du conseil que suite à divers décrets et changements de grade de certains agents, il convient par conséquent de modifier le tableau du personnel afin de le mettre en conformité avec les nouvelles dispositions règlementaires, ainsi que le régime indemnitaire mis en place dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et conformément aux dispositions du règlementaire :

- Modifier comme ci-après le tableau du personnel de la commune de Cazals au 1er mai 2021.

TABLEAU DU PERSONNEL							
12 AGENTS TITULAIRES							
	Service	Catégorie	Grade	Affectation	Durée hebdo.	Pourvu	
TEMPS COMPLET	Administratif	C	1 Adjoint administratif 1ère classe	Administration	35	X	
	Technique	C	1 Adjoint technique principal 2ème classe	Camping/ Administration	35	X	
	Technique	C	1 Adjoint technique principal 2ème classe	Voirie	35	X	
	Technique	C	1 Adjoint technique 1ère classe	Cantine/ménage / périscolaire	35	X	

TABLEAU DU PERSONNEL							
	Administratif	C	1	Adjoint administratif Principal 1 ^{ère} classe	Administration	8/35 ^{ème}	X
TEMPS NON COMPLET	Technique	C	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Voirie	26/35 ^{ème}	X
	Technique	C	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Voirie	26/35 ^{ème}	X
	Technique	C	1	Agent de maîtrise	Périscolaire/ménage/camping	25/35 ^{ème}	X
	Technique	C	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Périscolaire/Ménage	23.4/35 ^{ème}	X
	Technique	C	1	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	Scolaire	26/35 ^{ème}	X
	Animation	C	1	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	Périscolaire	14.50/35 ^{ème}	X
	Sociale	C	1	Agent spécialisé des écoles maternelles 1 ^{ères} classe	Scolaire	29/35 ^{ème}	X

AGENTS NON TITULAIRES						
	Service	Contrat	Emploi	Affectation	Durée hebdo.	
TEMPS NON COMPLET	Contrats saisonniers					
	Technique	Saisonnier	2	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Camping	25/35 ^{ème}
	Technique	Saisonnier	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Camping	20/35 ^{ème}
	Contrats à l'année					
	Technique	C	1	Adjoint technique 2 ^{ème} classe	Marché	13 heures/mois

- Décide d'appliquer le régime indemnitaire déjà mis en place dans la commune par les délibérations n° 25/11/2002, indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires et délibération n° 18.2908.01 mise en place du RIFSEEP.

MEME SEANCE

Objet: REPARTITION DES CHARGES SCOLAIRES RPI CAZALS - MONTCLERA - 21_3003_06

Monsieur le 1er adjoint rappelle aux élus du Conseil Municipal la délibération n° 03.1704.04 indiquant qu'à compter de l'exercice 2002, les communes de résidence des enfants scolarisés dans les écoles du RPI Cazals-Montcléra doivent verser aux communes d'accueil; une participation basée sur le montant du coût réel d'un élève multiplié par le nombre d'enfants résidant dans leur commune.

Suite à une réunion de travail entre les maires des communes de Cazals, Montcléra, Gindou, Les Arques & Marminiac, il a été convenu de répartir en plus du précédent calcul, les charges scolaires des enfants sous dérogations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De valider et d'accepter les modalités de répartition des charges scolaires à compter de l'exercice 2020.

Choix des lampadaires pour la place Hugues Salel : sujet ajourné

Changement des horaires d'ouverture du secrétariat de mairie : à compter du 5 avril, le secrétariat de mairie sera ouvert le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 09h00 à 12h00 et le mardi et vendredi de 14h00 à 17h00

Débat d'orientation budgétaire : il a été demandé de créer l'opération "petites villes de demain" avec un crédit de 1.000 € pour le budget 2021.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Ont signé les membres présents

